

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 0 0 0 1 6

Séance du 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale

LE CONSEIL,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du Dispositif Premières Heures du 9 mai 2023 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du Dispositif Premières Heures ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale.

Article 2

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général d'exploitation du CASVP.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN



La Présidente

Léa Filoche

